



**Monsieur V**  
Architecte

**RECOMMANDE AVEC ACCUSE DE RECEPTION**

Auderghem, le 1<sup>er</sup> juillet 2014  
N/Réf. :

Cher Confrère,

**Concerne : prolongation de stage**

Nous vous informons que le Conseil en sa séance du 24 juin dernier a décidé de suivre l'avis de la Commission de stage de prolonger votre période légale de stage **de 3 mois**, afin que celle-ci soit pleinement consacrée à la formation de la phase du contrôle de chantiers et à l'établissement rapports de chantiers.

Dès lors, en vue de votre fin de stage, nous vous invitons à vous munir lors de votre prochain contrôle de stage des rapports de suivi de chantiers qui permettront de prouver le complément de votre formation en matière de chantiers.

Par ailleurs, nous tenons à vous préciser que tous les documents (courriers, rapports de stage, changement de maître de stage, etc.) doivent être adressés **exclusivement au siège du**

**Conseil de l'Ordre de BruxellesCapitale et du Brabant Wallon.** Nous nous chargerons de les transmettre au contrôleur de stage.

Vous trouverez, ci-joint, un document au sujet des délais de recours et de la manière dont un recours peut-être introduit contre une décision.

Nous vous prions d'agréer, Cher Confrère, l'expression de notre parfaite considération.

Le Secrétaire,

La Présidente,

Annexe : recours